

# Retraites : une véritable provocation.

Pour la CFDT, la présentation par Eric Woerth du projet de réforme des retraites a fait l'effet d'une bombe. Après deux mois de rencontres bilatérales, d'analyses des rapports du COR (Conseil d'Orientation des Retraites), le gouvernement n'a tenu aucun compte des propositions qui lui ont été faites, excepté celles formulées par le MEDEF. Alors que les experts ont montré les effets pervers du système actuel, fauteur d'injustice et d'accroissement des inégalités, le gouvernement ne l'a pas non seulement remis en cause, mais durci à l'extrême en repoussant l'âge légal du départ à la retraite à 62 ans. Il n'a même pas cherché à compenser les inégalités flagrantes touchant les femmes, les polypensionnés ou les personnes exerçant des métiers pénibles. Vous trouverez ci-après «le meilleur du pire du projet gouvernemental».

## Le recul de l'âge légal de départ de deux ans :

Cette mesure concerne tous les salariés nés après le 1er juillet 1951. Elle doit être mise en place entre 2011 et 2016 pour les salariés du public et du privé. Ceux qui pouvaient espérer prendre leur retraite aujourd'hui à 50 ans ou 55 ans passeront à 52 et 57 ans. Les salariés qui dépendent des régimes spéciaux (SNCF, RATP, EDF...) seront aussi concernés, mais à partir de 2017 !

## Recul de l'âge de départ sans décote de 65 à 67 ans :

Cette mesure s'appliquera entre 2006 et 2021. Elle concerne les personnes aux carrières incomplètes qui n'ont pas toutes leurs annuités. Environ 30% des femmes, contre 10% des hommes, attendent 65 ans pour bénéficier d'une retraite sans décote.

## Augmentation de la durée de cotisation :

La durée de cotisation devrait être de 41,5 ans en 2020 selon le projet, qui reste néanmoins flou sur le sujet. Le passage à 41 ans et un trimestre aurait lieu dès 2013 ou 2014 !

## Modification du dispositif des carrières longues :

Il s'agit de la seule mesure positive. Les conditions d'accès à ce dispositif imaginé en 2003 sont durcies, mais il n'est pas vidé de sa substance. Les salariés ayant commencé à travailler à 14 ou 15 ans pourront partir à 58 ou 59 ans (s'ils ont validé le nombre de

trimestre requis). Ceux qui ont commencé à travailler à 16 ou 17 ans pourront partir à 60, mais ceux qui ont commencé à 18 ans partiront à 62 ans et cotiseront quarante quatre ans.

## Augmentation des ressources prélevées sur les hauts revenus et les revenus du capital :

Le gouvernement communique beaucoup sur ces mesures... peu importantes. Elles ne participent à la réduction du déficit en 2020 qu'à hauteur de 15%. La dernière tranche de l'impôt sur le revenu est augmenté d'un très petit 1%, les prélèvements sur les stock-options, retraites chapeaux, plus-values des cessions mobilières et immobilières sont également augmentées à la marge.

## Alignement des règles de la fonction publique sur celles du secteur privé :

Le passage du taux de cotisation salarial de 7,85% à 10,55% étalé sur 10 ans et la restriction

d'accès au minimum garanti constituent deux mesures qui vont amputer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et particulièrement des carrières les plus modestes et dont les niveaux de pension sont les plus faibles.

## Utilisation des ressources du Fonds de réserve pour les retraites :

Prévu à l'origine pour faire face au choc démographique à partir de 2020, ces ressources seront mobilisées dès 2011 pour parvenir à l'objectif du gouvernement concernant la résorption de la dette en 2018.



Ce bulletin est rédigé par Catherine Fréville, Didier Davoine, Alain Charrier, Olivier Gobert, Serge Gaubert et Jean-Pierre Tanguy.

## Un premier semestre 2010 bénéfique pour les salariés.

Il y a tout juste un an, j'écrivais dans ces colonnes qu'il nous restait à obtenir le CESU pour tous en 2010. Et bien c'est acté par l'accord salarial 2010 signé par la CFDT. Comme je le dis bien souvent, lorsque l'on parle politique salariale, cela ne paraît jamais tout à fait suffisant. Cela dit, cette année encore, avec un intéressement en hausse, ce seront 90% des mensuels et 80% des cadres qui bénéficieront d'une AI et/ou d'une augmentation catégorielle. De plus une augmentation générale est prévue pour les bas salaires (de 1500 à 2000 euros) et permettra à 150 salariés d'en bénéficier soit, le double de la proposition initiale de la Direction.

Nous avons enfin pu aboutir fin juin sur la renégociation de l'accord sur le financement par la Direction des ASC (Activités Sociales et Culturelles). Après de nombreuses années de baisse des budgets suite aux différentes restructurations de l'entreprise nous avons pu arriver, une fois n'est pas coutume, sur un accord unanime. Ce sera donc un budget de 1,68% de la masse salariale qui sera disponible pour vous offrir des activités et services au plus près de vos attentes. Vous trouverez en page centrale les propositions que vos élus CFDT ne manqueront pas de porter au sein de l'inter-CE co-géré avec nos collègues de la CFE/CGC, pour utiliser au mieux les 128 Keurs supplémentaires à notre disposition.

Sur le plan national, en plus du projet de loi sur les retraites, sous couvert de rigueur budgétaire, le Gouvernement réduit les aides sociales des employeurs particuliers, les aides aux étudiants pour se loger, les aides aux personnes handicapées... et pour le bouclier fiscal ?

Pour conclure, je vous souhaite une bonne trêve estivale bien méritée après tous les efforts fournis et vous attends en pleine forme pour montrer à nos gouvernants que nous ne sommes pas prêts, entre autres, à accepter leur réforme des retraites. Je vous demande donc de vous préparer pour le rendez-vous du 7 septembre où nous aurons à battre le pavé parisien pour montrer aux parlementaires que nous attendons de leur part de profondes modifications à ce projet injuste sur un très grand nombre de points.

Vous trouverez dans ce bulletin :

- Les propositions des élus CFDT pour l'utilisation des subventions supplémentaires pour les ASC,
- Un point sur les comptes 2009 de la Mutuelle.
- Le point de vue de la CFDT sur le projet de loi sur les retraites.

Bonne lecture à toutes et tous.

Jean-Pierre TANGUY  
 Secrétaire de la CFDT du site de Satory

## Inter-CE : un budget supplémentaire au profit des salariés...

La renégociation des accords ASC (activités sociales et culturelles) a permis d'obtenir un budget représentant 1,68% de la masse salariale annuelle soit, pour l'inter-CE du site de Satory une enveloppe supplémentaire d'environ 139 Keurs plus 262 Keurs de reliquat restauration. Les élus CFDT ont entamé une réflexion pour dégager les axes sur lesquels ils souhaitent en faire bénéficier les salariés. Ces différentes pistes seront analysées au sein de l'inter-CE lors de la préparation budgétaire qui se tiendra en septembre. Les propositions des élus CFDT vous sont présentées ci-après.

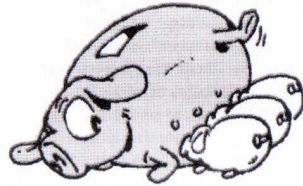
### Augmenter l'aide aux salariés et aux familles :

Voyages, Vacances familles, Culture. Comment ?  
 • En abaissant le Quotient Familial (QF) du salarié. Plus votre quotient est bas, plus le CE vous subventionne.

• En élargissant le QF pour faire bénéficier plus de salariés : 56 QF aid 51.

• En augmentant l'abattement du CE sur le revenu imposable pour les salariés célibataires qui n'ont qu'une part fiscale, en particulier les jeunes embauchés, à 5000 euros au lieu de 3660 euros.

Ces trois mesures permettraient de baisser de 5 points le QF, voire 8 points pour les célibataires, soit 5% et 8% d'aide en plus.



• Augmenter l'aide aux associations qui sont l'AS et l'ARGIS et ainsi en faire bénéficier leurs adhérents, sportifs et retraités.

• Élargir le choix des activités au sein des commissions culturelle, enfance-famille et animation temps libre.

• Redonner une bouffée d'oxygène à l'aide apportée aux syndicats, aide en continue baisse depuis 1992.

• Remettre en place l'activité camping-car, avec non pas un achat, très coûteux en investissement et entretien, mais en partenariat avec un loueur, pour bénéficier de tarifs préférentiels en y adjoignant une aide du CE

### Privilégier l'investissement avec le reliquat de restauration

• Conserver l'appartement d'Avoriaz après un rafraîchissement, dans une station hautement prisée par les amoureux de la montagne. Il suffit de constater tous les programmes de construction dans cet station pour s'en convaincre.

• Rendre accessible les mobil-homes du CE aux personnes à mobilité réduite

• Améliorer le confort et l'accès du bâtiment du CE pour les salariés et ses salariés.

Plus d'aide et pour plus de salariés, c'est ce que veulent défendre vos élus CFDT lors de la préparation budgétaire pour 2011

### Mettre en place de nouveaux services :

• Conciergerie : des services variés comme l'entretien du linge, l'assistance administrative, l'assistance à l'entretien du véhicule, ... pendant que vous êtes au travail.

• Location de matériel à prix avantageux avec un prestataire : parce que l'on n'a jamais tout ce qu'il faut ou parce que l'on en a besoin ponctuellement.

• Activité de bien être : soins anti-stress, massage, ...

• Remise au goût du jour d'une fête pour les salariés : fêtes que beaucoup de salariés ont connues il y a quelques années comme : Satoriades, Bal, Repas dansant à thème, ...

### Améliorer les activités existantes

#### Rachat de points IRCANTEC

Certains d'entre nous ont reçu une demande de règlement de la part de l'Ircantec. Cela concerne les salariés ex statut ouvrier d'état qui n'ont pas cotisé 15 ans au Fond Spécial des Pensions des Ouvriers des Etablissements Industriels du Ministère de la Défense et qui ne peuvent pas, par conséquent, prétendre à une retraite étatique. Les années de retraite cotisées ont été reversées à la caisse de dépôts et consignations qui a ensuite transféré les fonds correspondants dans la caisse régionale d'assurance maladie et l'Ircantec. Mais les points sont plus onéreux dans ce régime, d'où la demande de régler l'écart de valeur des points acquis. Par les temps qui courent, il ne faut surtout pas oublier de régler avant votre date butoir, pour garantir vos droits !

## MCDef : Bilan des comptes 2009

Le 11 juin, se sont tenues les réunions de la SMI (Section Mutualiste Inter-entreprises) pour les actifs et maintiens de garanties, puis celle pour les retraités. Pour les actifs et les retraités les résultats soins de santé présentent un déficit 2009 respectivement de 192 Keurs et de 379 Keurs. Les bilans analysés étaient les premiers faisant suite à l'application des nouveaux contrats mis en oeuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour chacun des contrats. Les représentants CFDT sont intervenus sur les soucis rencontrés par les salariés sur certains délais de remboursement ainsi que pour les temps d'attente de réponse aux appels téléphoniques. Concernant «les secours», une étude est enfin en cours au sein de la SMI «actifs-maintiens» pour harmoniser les règles d'attribution.

### • Actifs :

Le résultat 2009 s'établit à -192Keurs. L'augmentation de la taxe CMU (environ 77Keurs) n'explique pas tout. Le poste en augmentation sensible est l'optique et correspond à une amélioration du nouveau contrat. Par contre, les postes soins et prothèses dentaires sont en légère diminution probablement du au report des soins du fait du niveau des honoraires des professionnels de santé concernés ! Pour la CFDT, la MCDef a certainement calculé au plus juste les cotisations pour remporter ce contrat en pratiquant un léger «dumping». Les effets des reprises de provisions pour prestations 2009 payées en 2010 ainsi que la prise en compte de l'augmentation de la CMU dans le taux de cotisation 2010 devraient, d'après nos estimations pour 2010, permettre de dégager un excédent qui annulerait le déficit 2009.

### • Maintiens de garanties :

Ce contrat concerne les salariés inscrits dans des mesures d'accompagnement des différents plans sociaux successifs. Le nombre de personnes protégées en 2009 est passé de 1248 à 1139 soit 109 départs qui correspondent aux sorties des mesures d'accompagnement.

Le résultat 2009 s'établit à + 86 Keurs. Contrairement aux actifs, l'augmentation du taux de la CMU n'a pas eu autant d'incidence sur le résultat. Cela est vraisemblablement dû aux départs plus nombreux que ceux initialement prévus. Les prestations optiques, hospitalisation et analyses médicales ont augmenté sensiblement.

### • Retraités :

Le nombre de personnes protégées en 2009 est passé de 4231 à 4292 soit une augmentation de 61. Pour l'écart de 48, il semblerait que cela soit surtout dû au niveau de cotisation pour les adhérents

vivant seuls qui préfèrent s'orienter vers d'autres prestataires. D'après la MCDef, 93% de ceux qui ont choisi notre contrat y restent. La CFDT a demandé qu'une étude soit faite afin d'identifier la typologie des départs.

Le résultat 2009 est déficitaire de 379Keurs. Les raisons principales de ce déficit sont :

• l'augmentation de la taxe CMU (environ 190Keurs).

• l'augmentation sensible des prestations radiologie, hospitalisation, orthopédie-acoustique et optique. Ces augmentations sont probablement dues à l'information faite suite au nouveau contrat qui améliore certains remboursements.

• la prise en compte de la révision annuelle pour risque croissant de 542Keurs qui permet d'étaler dans le temps les dépenses générées par l'augmentation du besoin de financement pour équilibrer le contrat sur la durée. A ce jour, la réserve s'élève à environ 1,9Meurs sur les 16 identifiés nécessaires lors de la négociation de ce contrat en 2008.

Suite à une interrogation CFDT, les représentants de la MCDef ont assuré, qu'à ce jour, il n'y avait pas nécessité de revoir à la hausse les taux de cotisation pour l'année en cours. Pour 2011, l'augmentation prévue au contrat devrait également s'avérer suffisante. Pour mémoire ce sera 2/3 de l'indice CSBM (Consommation de Soins et Biens Médicaux)

de l'année 2010 qui devrait donc s'élever à 2,5% pour l'adhérent retraité.

### • Pour conclure :

Si de nouveaux transferts de charge de la sécurité sociale vers les complémentaires ne sont pas mis en place, pour 2010 et 2011 nous devrions pouvoir conserver les taux de cotisation actuels. Seul le projet de loi de financement de la sécurité sociale en décembre 2010 pourra nous le confirmer.

